

**Province de Québec**  
**MRC Lac-Saint-Jean-Est**  
**Municipalité d'Hébertville-Station**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil municipal, le lundi 16 janvier 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire  
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1  
M. Robin Côté, conseiller # 2  
M. Russel Girard, conseiller # 3  
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4  
M. Pascal Vermette, conseiller # 5  
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale.

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2. ADMINISTRATION**

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2022;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séance ordinaire du 5 décembre 2022, et des séances extraordinaires du 12 décembre 2022.*

**DROIT DE PAROLE**

**4. RÉOLUTIONS**

- 4.A) *Règlement 2023-01 – Règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2023 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes en souffrance – Avis de motion;*
- 4.B) *Règlement 2023-01 – Règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2023 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes en souffrance – Dépôt projet de règlement;*
- 4.C) *Vente de terrain – 782 rue Moreau;*
- 4.D) *Ressource partagée en loisirs – Autorisation pour le processus d'embauche;*
- 4.E) *Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est – Contribution 2023;*
- 4.F) *Plan de redéploiement des effectifs policiers de la Sureté du Québec – Positionnement de la municipalité d'Hébertville-Station;*
- 4.G) *Mandat vérification année 2022;*
- 4.H) *Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec;*
- 4. I) *Usage municipal sur terrains privés en période hivernale – Compensation.*

**5. DON ET SUBVENTION**

- 5.A) *École du Bon Conseil;*
- 5.B) *Centre de femmes au Quatre-temps;*
- 5.C) *Centre de ressources pour hommes Optimum;*
- 5.D) *Journée internationale des droits des femmes.*

**6. URBANISME**

*Aucun dossier.*

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

- 7.A) *Club des Aînés – Demande de gratuité;*
- 7.B) *Ressourcement Priorité Couple – Demande de gratuité.*

**8. RAPPORT DES COMITÉS**

**9. LISTE DES COMPTES**

**10. CORRESPONDANCE**

*Aucune correspondance.*

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19 h 31, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

**2. ADMINISTRATION**

2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**R.9592.01.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté.

2.B) **EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE**  
**ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022 ET DES SÉANCES**  
**EXTRAORDINAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2022**  
**R.9593.01.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2022 soit acceptée.

2.C) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2022**  
**R.9594.01.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Russel Girard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2022 soit acceptée.

3. **DROIT DE PAROLE**

Les citoyens présents disposent d'un droit de parole.

4. **RÉSOLUTIONS**

4.A) **RÈGLEMENT 2023-01 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2023 ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION LOCALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE FOSSES SEPTIQUES, D'ORDURES ET DE COLLECTE SÉLECTIVE, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR TOUS LES COMPTES EN SOUFFRANCE - AVIS DE MOTION**  
**R.9595.01.2023**

Je, monsieur le conseiller Pascal Vermette, donne avis qu'à une séance subséquente de ce Conseil, proposerai ou ferai proposer pour adoption, un règlement ayant pour objet d'établir le budget 2023 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordure et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt pour tous les comptes en souffrance.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

4.B) **RÈGLEMENT 2023-01 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2023 ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION LOCALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE FOSSES SEPTIQUES, D'ORDURES ET DE COLLECTE SÉLECTIVE, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR TOUS LES COMPTES EN SOUFFRANCE – DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT**  
**R.9596.01.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement 2023-01, présenté par la directrice générale, soit accepté.

4.C) **VENTE DE TERRAIN – 782 RUE MOREAU**  
**R.9597.01.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 229 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à madame Stéphanie Munger pour la somme de 16 053,41 \$ plus taxes;

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

**QU'**une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, madame Stéphanie Munger aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 16 053,41 \$ moins les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

**QUE** madame Stéphanie Munger dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

**QU'**une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

4.D) **RESSOURCE PARTAGÉE EN LOISIRS – AUTORISATION POUR LE PROCESSUS D'EMBAUCHE**  
**R.9598.01.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER** la directrice générale à démarrer le processus d'embauche d'une nouvelle ressource partagée en partenariat avec la municipalité de Saint-Nazaire.

4.E) **TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST – CONTRIBUTION 2023**  
**R.9599.01.2023**

Il est proposé par monsieur Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2023 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est. Par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes :

**QUE** La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 un montant de 2 871 \$ à être versé en un versement pour le 31 mars 2023. Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de l'exercice 2023;

**QUE** la Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 65% des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'arrêté en conseil no 2071-79 soit versée directement par le ministère des Transports, de la mobilité

durable et l'Électrification des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et d'autre part s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport handicapé approuvé par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

4.F) **PLAN DE REDÉPLOIEMENT DES EFFECTIFS POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION**  
**R.9600.01.2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec désire procéder à un redéploiement de ses effectifs policiers sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan de redéploiement était déjà dans la mire de la Sûreté du Québec en décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan s'inscrit dans le cadre du renouvellement des ententes entre la Sûreté du Québec et les MRC, lesquelles sont terminées depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau plan d'effectifs a été élaboré par la Sûreté du Québec avec la participation des deux (2) unions municipales (UMQ et FQM) de même qu'avec le ministère de la Sécurité publique par le biais d'une Table de travail prévue à cet effet;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'Assemblée des MRC de Québec, organisée par la FQM les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre dernier, des officiers de la Sûreté du Québec ont présenté aux représentants municipaux présents leur nouveau plan de déploiement, lequel a été développé en fonction d'un outil de travail ayant analysé plusieurs paramètres en lien avec la charge de travail d'un policier patrouilleur;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'occasion de ce même évènement, monsieur le Préfet, Louis Ouellet, a appris que le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est subirait une coupure de neuf (9) policiers patrouilleurs dans le cadre de ce plan de redéploiement;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en application de ce plan ferait en sorte que certains postes de la Sûreté du Québec perdraient des effectifs tandis que d'autres seraient en augmentation en considérant que le nombre total d'effectifs policiers patrouilleurs à l'emploi de la Sûreté du Québec pour l'ensemble des territoires desservis demeurerait au même niveau selon l'entente convenue entre les intervenants mentionnés ci-dessus;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre d'effectifs policiers patrouilleurs au poste de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est présentement de soixante-deux (62) depuis la signature de l'entente de juin 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la coupure annoncée représente une diminution d'effectifs policiers patrouilleurs de l'ordre de près de quinze pour cent (15 %);

**CONSIDÉRANT QUE** si la coupure annoncée se concrétise, les officiers du poste de la Sûreté du Québec de la MRC devront réorganiser la charge de travail à répartir pour desservir notre territoire, ce qui en résulterait que notre territoire pourrait être amputé de deux (2) autopatrouilles le jour, passant ainsi de huit (8) à six (6) et d'une (1) autopatrouille la nuit, passant de quatre (4) à trois (3);

**CONSIDÉRANT QUE** cette coupure de service aurait nécessairement des impacts négatifs sur la rapidité d'intervention des policiers affectant par le fait même la qualité du service offert à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le facteur distance représente un enjeu important à considérer pour la desserte policière du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est étant donné l'immensité du territoire à desservir avec la présence d'un lac d'importance en plein milieu de celui-ci, soit le Lac-Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT QUE** les extrémités de la MRC seraient particulièrement vulnérables étant donné les distances importantes à franchir;

**CONSIDÉRANT QUE** la population du territoire de la MRC à desservir augmente considérablement lors de la belle saison étant la présence de nombreux secteurs de villégiature sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'on constate annuellement un achalandage toujours grandissant des plaisanciers sur les nombreux cours d'eau que l'on retrouve sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la MRC regorge de sentiers récréatifs de motoneige et de véhicule tout-terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est représente la porte d'accès à de grands espaces de propriétés publiques où l'on retrouve la présence de plusieurs activités industrielles et de villégiature;

**CONSIDÉRANT QUE** ces éléments distinctifs nécessitent une présence policière adéquate;

**CONSIDÉRANT QUE** la coupure annoncée de neuf (9) policiers patrouilleurs résulterait également en une diminution des revenus des municipalités provenant des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC n'endosse pas la méthode utilisée pour définir ce plan de redéploiement qui consiste à « déshabiller Paul pour habiller Jean »;

**POUR CES MOTIFS** : il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette, appuyé de madame la conseillère Lily Paquette;

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :**

**QUE** le conseil municipal refuse la coupure annoncée de neuf (9) policiers patrouilleurs pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

**QUE** le conseil municipal demande au comité de travail composé de la Sûreté du Québec, des deux (2) unions municipales (UMQ et FQM) de même que le ministère de la Sécurité publique de refaire ses devoirs;

**QUE** la présente résolution soit transmise aux intervenants suivants :

- Mme Johanne Beausoleil, directrice générale de la Sûreté du Québec;
- M. François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- M. Éric Girard, député du comté de Lac-Saint-Jean;
- M. Jacques Demers, président de l'UMQ;

- M. Yannick Baillargeon, préfet, MRC du Domaine-du-Roy;
- M. Luc Simard, préfet, MRC de Maria-Chapdelaine;
- M. Gérald Savard, préfet, MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

4.G) **MANDAT VÉRIFICATION ANNÉE 2022**  
**9601.01.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE** mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur de l'année financière de 2022.

4.H) **CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC**  
**9602.01.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER** la directrice générale à assister au Congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 14 au 16 juin 2023 et de défrayer les coûts de l'inscription et de l'hébergement.

4.I) **USAGE MUNICIPAL SUR TERRAINS PRIVÉS EN PÉRIODE HIVERNALE - COMPENSATION**  
**9603.01.2023**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité se doit de trouver des lieux pour pousser la neige afin de dégager les voies publiques sur son territoire

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire prendre entente avec les propriétaires de deux terrains afin de disposer ladite neige en toute conformité selon la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** une compensation de 1 500 \$ à madame Annette Duchesne et madame Chantale Duchesne afin d'user de leur terrain en période hivernale pour la disposition de la neige soit le 15 novembre au 15 avril de chaque année.

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution.

## 5. DON ET SUBVENTION

5.A) **ÉCOLE DU BON CONSEIL**  
**9604.01.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QU'UN** montant de 100 \$ soit accordé à l'école du Bon Conseil pour le déjeuner annuel de la rentrée.

5.B) **CENTRE DE FEMMES AU QUATRE-TEMPS**  
**9605.01.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QU'UN** montant de 100 \$ soit accordé à l'organisme le Centre de femmes au Quatre-temps pour la continuité de leur mission.

5.C) **CENTRE DE RESSOURCES POUR HOMMES OPTIMUM**  
**9606.01.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QU'UN** montant de 100 \$ soit accordé au Centre de ressources pour hommes Optimum pour la continuité de leur mission.

5.D) **JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES**  
**9607.01.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QU'**aucun montant ne soit accordé en raison que la municipalité est donatrice pour certaines organisations initiatrices de l'événement.

**6. URBANISME**

Aucun dossier.

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

7.A) **CLUB DES AÎNÉS – DEMANDE DE GRATUITÉ**  
**R.9608.01.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Russel Girard et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité accorde une gratuité au club des Aînés pour la salle du Centre communautaire aux dates suivantes pour leurs activités de 2023 :

- Le dimanche 22 janvier;
- Le jeudi 16 février;
- Le jeudi 23 mars;
- Le jeudi 20 avril;
- Mai 2023 (date à déterminer).

7.B) **RESSOURCEMENT PRIORITÉ COUPLE – DEMANDE DE GRATUITÉ**  
**9609.01.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Russel Girard appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité accorde une gratuité pour l'activité de Ressourcement Priorité Couple pour la salle du Centre communautaire (incluant le système de son) le samedi 18 février 2023.

**8. RAPPORT DES COMITÉS**

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

**9. LISTE DES COMPTES**  
**R.9610.01.2023**

<b>PAYABLES DÉCEMBRE 2022</b>	
<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
ACCÈS SOUDURE	30.61
AMÉNAGEX INC.	5 766.85
ANDRÉ ARSENEAULT	125.00
ART GRAPHIQUE QUÉBEC	1 014.36
BELL MOBILITÉ	182.06
BERNARD JAUVIN	20.00
BRITTANY LAROUCHE	200.00
BRYAND TREMBLAY	433.72
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	3 348.22
CAMPING QUÉBEC	73.43
CANADIEN NATIONAL	653.00
CENTRE DU CAMION ALMA	199.03
CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL	350.00
CLAVEAU MICHEL	841.35
COGECO CÂBLE	128.98
CROIX-ROUGE CANADIENNE	238.50
DENIS DALLAIRE	115.00
DF INFORMATIQUE	114.95
ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL ELT	1 710.74
ÉQUIPEMENTS LAITIERS GAGNON INC.	540.84
ESPACE BELL ALMA	259.55
F.Q.M.	52.32
GROUPE ENVIRONNEX	593.27
HYDRO-QUÉBEC	10 599.97
IA GROUPE FINANCIER	1 084.50
IMPORT DÉPÔT	408.10
INTER-CITÉ USINAGE	894.22
ISABELLE FORTIN	732.16
JEAN-PHILIP FORTIN	189.49
JEAN-SÉBASTIEN BOUCHARD	84.16
JOANNIE BOLDOC	60.58
LA POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS	2 650.00
LETTRAGE G.D.	40.24
MAISON DES JEUNES H.-STATION	48.18
MALTAIS OUELLET INC.	3.98
MARIO VILLENEUVE	20.00
MARTEL FLEURISTE INC.	100.00
MÉGABURO	837.97
MINISTÈRE DU REVENU	20 870.56
MINISTRE DES FINANCES	242.00
MORIN GUY	20.00
MRC LAC-ST-JEAN-EST	83.68
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE	8 037.00

MYLÈNE BLACKBURN	115.59
NUTRINOR	339.10
NUTRINOR ÉNERGIES	1 464.96
PATRICE BOUCHARD	20.00
PH VITRES D'AUTOS	206.90
PORTES DE GARAGES SAGUENAYBALZAC	959.17
PREMIÈRE IMPRESSION	1 190.68
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	5 119.14
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	4 311.56
RÉGIS DION	20.00
REVENU CANADA	9 734.57
RICHARD GRENON	20.00
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	425.41
RONA INC.	114.72
SCIERIE MARTEL BMR ENR.	105.85
SÉCAL INSTRUMENTS INC.	931.29
SÉCUOR	35.63
SERRURIER PROTEC INC.	62.09
SIGNIS INC.	183.96
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	827.82
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	451.40
TETRA TECH QI INC.	5 963.54
TRIUM MÉDIAS INC.	224.20
VALMO ÉLECTRIQUE	3 793.20
VÉRONIQUE BOUCHARD	200.00
VISA DESJARDINS	3 617.88
SOUS-TOTAL	<b>104 437.23</b>
SALAIRES NETS	45 825.51
GRAND TOTAL	<b>150 262.74</b>

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la liste des comptes à payer soit approuvée.

#### **10. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE R.9611.01.2023**

Monsieur le conseiller Pascal Vermette propose de lever la présente séance à 19 h 59.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Michel Claveau,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Marie-Ève Roy,  
Directrice générale